



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°82
janvier
2022



ENJEUX

ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Flambée des prix de l'énergie

PAGES 4 et 5



TRANSITION PAGES 2 et 3

CONVENTION TERRITOIRE D'ÉNERGIE
CAUSE COMMUNE POUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



SUR LE TERRAIN PAGE 6

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX
MAINTIEN DE L'EMPLOI LOCAL, MAÎTRISE
DES PRIX ET QUALITÉ DES PRESTATIONS

EN MISSION PAGE 8

MAINTENANCE ÉCLAIRAGE :
DEUX NOUVEAUX AGENTS
DE PROXIMITÉ

PAROLE À... PAGE 8

PHILIPPE TRIDON
« LES ENTREPRISES RÉPONDENT
PRÉSENTES EN 2022 »



CONVENTION TERRITOIRE D'ÉNERGIE NORMANDIE ET RÉGION NORMANDIE

Contribuer efficacement à la Transition énergétique



ÉDITORIAL

SEULS, NOUS POUVONS FAIRE SI PEU ; ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE TELLEMENT !

C'est avec grand plaisir que je vous présente mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année qui commence.

Ces vœux, ce sont aussi ceux des élus du bureau syndical et de toute l'équipe du SDEC ÉNERGIE, toutes celles et ceux que vous croisez au quotidien sur le terrain.

Je souhaite également formuler des vœux de réussite pour notre syndicat que j'ai l'honneur de présider depuis plus d'un an maintenant. Malgré le contexte sanitaire, l'année 2021 aura été marquée par le dynamisme de nos équipes à être à vos côtés pour la réalisation de vos projets.

Et vos projets, tant en matière de travaux sur les réseaux que de transition énergétique sont nombreux, variés, de plus en plus complexes à monter. Ils nous obligent à être réactifs, inventifs, à développer de nouveaux savoir-faire, à renforcer notre expertise... en d'autres termes à continuer à nous améliorer, et c'est grâce à vous et avec vous, que nous y parvenons.

Helen Keller disait « seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire tellement ! » Seuls, ni les communes, ni le syndicat ne pourraient mener à bien tous ces nouveaux projets qui nous motivent aujourd'hui. Le partenariat et la synergie des acteurs sont une condition indispensable à leur concrétisation, au bénéfice de nos territoires et de nos citoyens.

Je vous souhaite une belle année 2022 et qu'ensemble nous passions 365 jours d'énergie positive. Prenez soin de vous et à très bientôt.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



La Région Normandie et les 5 syndicats d'énergie normands (1) réunis au sein de Territoire d'Énergie Normandie (TEN) ont signé en décembre dernier une nouvelle convention 2022-2026 dont la feuille de route comprend l'animation et l'accompagnement des territoires, la sobriété et l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et le développement des mobilités bas carbone.

En 5 ans, le Territoire d'Énergie Normandie est devenu un interlocuteur privilégié pour la Région Normandie dans le cadre de sa politique énergétique. En 2019, les deux structures ont signé une première charte fixant les contours de leur collaboration et de leurs engagements sur la transition énergétique. Le TEN apporte ainsi son expertise au service d'une stratégie régionale en travaillant par exemple avec des partenaires comme l'ADEME ou Biomasse Normandie. « La réalisation récente des PCAET par les EPCI pour lesquels les syndicats d'énergie ont apporté leur concours, notre implication à soutenir les productions d'énergie renouvelable, mais aussi la construction des infrastructures de mobilité bas carbone, qu'elles soient électriques ou



hydrogènes, nous ont permis de dresser un bilan positif de la première convention de partenariat TEN/Région de trois ans », insiste Catherine Gourney-Leconte, Présidente du TEN en 2021.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACCORD DE COOPÉRATION 2019-2021

Sur les 3 ans de la précédente convention, les 3 acteurs, Région, syndicats d'énergie et Europe ont consenti un investissement d'un montant total cumulé de **74,6 millions d'euros** : **56 % par les syndicats d'énergie, 33% par l'Europe-FEDER et FEADER, 11% par la Région.**

Ainsi, l'ensemble des acteurs est unanime pour passer à la vitesse supérieure en consolidant le rôle opérationnel des syndicats auprès des collectivités pour leur transition énergétique, en cohérence avec les politiques régionales en cours d'élaboration et la feuille de route du TEN 2022-2026.

Feuille de route 2022-2026

La nouvelle feuille de route de Territoire d'Énergie Normandie et de la Région Normandie comprend 4 axes principaux : animation et accompagnement des territoires, sobriété et efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables et développement des mobilités bas carbone. « Ces axes s'accompagnent de multiples engagements », poursuit Catherine Gourney-Leconte (lire encadré ci-dessus). « Mais ils imposent une gouvernance plus efficace. C'est ainsi qu'un comité de pilotage, constitué du Président du Conseil Régional

LES ENGAGEMENTS 2022-2026

- **Animer, informer et accompagner les territoires dans leur transition énergétique**, à travers notamment la mobilisation des élus locaux sur les sujets de la transition énergétique, le développement du conseil et de l'expertise aux collectivités en matière d'énergie renouvelable et de sobriété et d'efficacité énergétique du patrimoine public.
- **Développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique** :
 - Soutien aux démarches territoriales et stratégiques menées par les intercommunalités en faveur de la rénovation énergétique performante du patrimoine public ;
 - Favoriser la rénovation énergétique du patrimoine public en accompagnant notamment les communes dans la mise en œuvre des objectifs du dispositif Eco-Énergie Tertiaire ou en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités.
- **Encourager la production d'énergies renouvelables**, grâce notamment au développement des services d'ingénierie, de conseil et d'expertise à destination des collectivités, le soutien à la mise en œuvre des projets ;
- **Développer les mobilités bas-carbone en Normandie**.
 - Evaluation du déploiement du réseau d'IRVE en Normandie ;
 - Encourager l'approche multi-énergies des stations de recharge bas carbone et développer les flottes d'usagers de ces stations ;
 - Travailler au développement simultané et coordonné des infrastructures de recharge bas carbone en adéquation avec des quotas de cars GNV/bioGNV ou hydrogène dans les appels d'offres de transport scolaire et interurbain initiés par la Région, soutenir le développement de ces infrastructures ;
 - Soutenir l'acquisition et installation de stations de recharge hydrogène, bioGNV, **multiénergies**.

de Normandie et des cinq Présidents des syndicats normands d'énergie, est mis en place ». En complément, pour assurer un suivi opérationnel, seront organisées régulièrement des réunions techniques entre les différentes directions des services de la Région et le TEN. Et Catherine Gourney-Leconte de conclure : « En s'appuyant sur des partenaires constructifs, tels que les autres syndicats normands et la

Région Normandie, notre syndicat est mieux armé pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. » □

⁽¹⁾ Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche, Territoire d'Énergie de l'Orne, Syndicat Départemental d'Énergies de la Seine-Maritime, Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure.

⁽²⁾ Plan Climat Air Énergie Territorial.

VEILLE



TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DU GAZ : PRIX BLOQUÉS JUSQU'AU 30 JUIN 2022

Pour le mois de janvier 2022, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie applicables restent identiques à ceux en vigueur au 1^{er} octobre 2021. Sans les mesures exceptionnelles de gel prises par le gouvernement, le barème pour le calcul des tarifs réglementés de vente au 1^{er} janvier 2022 aurait été supérieur de 42,1 % HT, soit 38 % TTC par rapport au niveau en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021. Par ailleurs, les tarifs réglementés de gaz d'Engie sont bloqués entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 juin 2022 au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021.



LOI CHAIZE : VERS UNE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux des outils numériques et les ingénieurs à l'écoconception : deux mesures phares de la nouvelle loi du 16 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, qui de 2% actuellement, pourrait passer à 7% des émissions de gaz à effet de serre en 2040, soit 24 millions de tonnes équivalent carbone. À noter également que la loi prévoit que les communes et EPCI à FP de plus de 50 000 habitants devront définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, une stratégie numérique responsable.



FIN DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ POUR IMPAYÉS

EDF met fin aux coupures d'électricité pour impayés, et ce, au-delà même de la trêve hivernale. Une décision poussée en grande partie par la hausse des prix de l'énergie et par la crise sanitaire. Il sera désormais systématiquement appliqué une limitation de puissance minimale garantie de 1 kVA tout au long de l'année. De quoi continuer à s'éclairer, recharger ses téléphones, faire tourner une machine, brancher un frigo... mais pas assez pour se chauffer. Selon le Médiateur nationale de l'énergie, entre 200 000 et 300 000 foyers se voient privés d'électricité chaque année pour défaut de paiement.



ROMAIN BAIL, ÉLU NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Suite à la démission de Brigitte Barillon de son poste de représentante de la Communauté urbaine Caen la mer au comité syndical du SDEC ÉNERGIE, et par conséquent de son poste de membre du bureau syndical, le comité syndical du 16 décembre a ainsi procédé à l'élection d'un nouveau membre au bureau syndical pour représenter la Communauté urbaine de Caen la mer. C'est Romain Bail, maire de Ouistreham et vice-Président de Caen la mer qui a été élu.



La flambée des prix de l'énergie justifie encore davantage les actions d'efficacité énergétique des collectivités, notamment en matière d'éclairage public et de rénovation des bâtiments

Photo © Maryvonne Desdorts

ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Les groupements d'achat à l'épreuve de la flambée des prix de l'énergie

Proposés par le SDEC ÉNERGIE, les groupements d'achat permettent de négocier en amont l'achat de l'électricité et du gaz naturel sur les marchés. Mais la tension extrême des prix de l'énergie électrique et du gaz naturel n'est pas sans conséquence sur les prix négociés par le syndicat.

Cela remonte maintenant à 2015. Depuis cette date, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité et comparer leurs offres dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. C'est à ce moment-là que le SDEC ÉNERGIE a proposé aux collectivités qui le souhaitent d'intégrer deux groupements d'achat d'énergie, l'un pour l'électricité, l'autre pour le gaz. « L'intérêt de la démarche est de se grouper pour commander plus et mieux, et c'est bien le résultat obtenu depuis 2015, grâce à ces groupements d'énergie », souligne Marc Lecerf, vice-Président du SDEC ÉNERGIE en charge de la Transition énergétique. L'avantage est aussi de pouvoir « anticiper les besoins et d'acheter très tôt, bien en amont. Pour les besoins d'énergie 2022 et 2023



de chacun des membres du groupement, on a acheté en 2020 », ajoute Alban Raffray, directeur du département Transition Énergétique au syndicat.

Dans une période dite « normale », tout semblait sourire et les offres compétitives pour les adhérents leur étaient favorables. Oui mais voilà, la situation n'est aujourd'hui plus la même et le constat s'impose. « La sortie de crise sanitaire, la reprise économique et les enjeux géopolitiques ont subitement désorganisé les équilibres habituels entre offre et demande, engendrant une flambée des prix du gaz et de l'électricité ces derniers mois. S'ajoute à cette situation une incertitude sur la durée de cette hausse exceptionnelle », résume Marc Lecerf.

« De la pédagogie »

Dans le renouvellement des marchés gaz et électricité du groupement de commande pour la période 2022-2023, l'accord-cadre « gaz naturel » porte sur un lot unique regroupant tous

les points de consommation et d'estimation des membres tandis que celui de l'électricité totalise 5 lots (voir tableau ci-contre). C'est dans ce contexte si particulier que les relations avec certains fournisseurs et le syndicat se sont subitement tendues. « Nous avons besoin de sérénité et nous aurons à tirer tous les enseignements de cette crise sans précédent », explique Marc Lecerf.

En attendant, c'est de la pédagogie qu'il faudra car les budgets communaux vont être nécessairement impactés en 2022 et probablement en 2023. Une réunion fin octobre avait déjà réuni l'ensemble des membres du groupement pour en expliquer les détails. Au-delà, cela justifie encore plus les actions des collectivités en matière d'efficacité énergétique de leur patrimoine, de réduction des consommations, d'optimisation des déplacements L'énergie va coûter de plus en plus cher et cette tendance semble s'installer. Le modèle de structuration de son prix est probablement à réévaluer car c'est bien le budget des collectivités et le pouvoir d'achat des usagers qui vont s'en trouver directement impactés. □

⁽¹⁾ Le réseau électrique appartient au SDEC ÉNERGIE depuis 1938.

LOTS ÉLECTRICITÉ		FOURNISSEURS RETENUS 2022-2023
LOT 1 - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse		EDF
LOT 2 - Points de livraison (PDL) d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)		Plüm Entreprises et Collectivités
LOT 3 - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)		Total Energies
LOT 4 - Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)		EDF
LOT 5 - Points de livraison (PDL) à haute valeur environnementale		ENERCOOP

LOT GAZ NATUREL	FOURNISSEUR RETENU 2020-2021	FOURNISSEUR RETENU 2022-2023
LOT UNIQUE	ENGIE	EDF

UN LOGICIEL POUR MIEUX SUIVRE LA FACTURATION ET LA CONSOMMATION

La mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité conduit à passer, au fil des ans, de nouveaux accords-cadres et donc à changer de fournisseurs. Ce qui n'est pas simple pour les collectivités. « Tous les deux ans, on peut perdre le suivi de la facturation et donc de la visibilité », explique Alban Raffray, directeur du département Transition Énergétique au SDEC ÉNERGIE. D'où la volonté du syndicat de proposer un logiciel de gestion des contrats afin de donner aux membres une vision pleine et entière des factures. « Il permettra de bénéficier d'un tableau de bord pour une bonne connaissance des coûts et des consommations de leur patrimoine. Toutes les composantes de la facturation seront passées au crible, la collectivité pourra ainsi bénéficier d'un outil pour le contrôle de ses factures. L'outil informera également du coût de l'énergie et les élus pourront apprécier sa part dans le budget de la collectivité », poursuit le responsable.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR 2022-2025

Maintien de l'emploi local, maîtrise des prix et qualité des prestations

95 millions d'euros, c'est le montant des commandes en travaux sur les réseaux pour les 4 ans à venir que le SDEC ÉNERGIE vient d'attribuer à 10 entreprises. Des appels d'offres à multiples enjeux pour le syndicat, les collectivités adhérentes et les entreprises.



A lors que baissent les dotations de l'État, le SDEC ÉNERGIE se doit de faire jouer au mieux la concurrence au moment du choix des entreprises pour la réalisation des marchés. « Plus il y a de candidats, mieux c'est, résume Gérard Poulain, son vice-Président en charge des travaux. Une bonne participation des entreprises à nos consultations est un levier pour maîtriser les dépenses des collectivités adhérentes, mais pas à n'importe quel prix : il faut pouvoir garantir la meilleure qualité possible des prestations. »

« Les communes sont les premières gagnantes »

Pour améliorer l'attractivité de nos futurs marchés, le découpage géographique du département a été particulièrement étudié : leur dimensionnement et le volume d'activité correspondant permet à des sociétés de taille différente de pouvoir postuler. Des groupes implantés localement mais aussi des entreprises familiales de petite taille se sont ainsi positionnés, stimulant la concurrence, garantie d'une maîtrise des coûts. Ainsi, deux nouvelles entreprises normandes ont été

retenues et une troisième société se voit à nouveau attributaire de marché. « Au vu des volumes de travaux – 95M€ -, 1% de gagné sur les prix, c'est près de 1M€ de dépenses économisées sur 4 ans. Ce gain profite directement aux collectivités membres du SDEC ÉNERGIE, en diminuant d'autant le coût des factures » rappelle Gérard Poulain.

« Les entreprises accompagnées »

La remise en cause de leur marché tous les 4 ans est une véritable épreuve pour ces sociétés dont le chiffre d'affaire annuel dépend au principal des activités de quelques donneurs

LES DIX ENTREPRISES RETENUES

MARCHÉ TRAVAUX

Lot aérien : SPIE CityNetworks
Lots souterrains : STEPELEC, STURNO SA, TEIM, SORAPEL, SATO, GT FORLUX Omexom, SPIE, Réseaux Environnement, TRP NORMANDIE, EIFFAGE

MARCHÉ DE RACCORDEMENT

GT FORLUX Omexom, Réseaux Environnement

d'ordre, le SDEC ÉNERGIE, ENEDIS et des lotisseurs.

Les marchés du SDEC ÉNERGIE sont traditionnellement attractifs, de par leur volume, leur durée mais aussi l'organisation rassurante que met en œuvre le syndicat dans leur gestion : programmation des travaux, rémunération lissée sur l'année, mais aussi sessions de formation et d'information..., suivis de chantier, réactivité, garantie de paiement... Cette année n'a pas dérogé à cette règle : les dix entreprises qui représentent 400 emplois locaux, ont été rapidement prises en charge par les services du SDEC ÉNERGIE, pour assurer une très bonne continuité des travaux entre les anciens et les nouveaux marchés. « L'accompagnement que nous proposons aux nouvelles entreprises attributaires est bon pour la confiance permettant ainsi d'être opérationnelles dès le début des marchés pour proposer un service de qualité à nos collectivités adhérentes » précise Gérard Poulain. □

Cartes de répartition des lots travaux : www.sdec-energie.fr



RETOUR D'EXPÉRIENCE

FRÉDÉRIC BROGNIART
 MAIRE DE VALDALLIÈRE

« DES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR LE SDEC ÉNERGIE »

« Nous menons depuis les années 1997 une politique de replantation des haies bocagères. Très vite s'est posée la question de leur valorisation. En 2010, nous avons installé un premier réseau technique de chaleur pour alimenter, grâce au bois acheté localement auprès des agriculteurs, la piscine, la salle polyvalente et le centre sportif. En 2021, nous avons étudié avec le SDEC ÉNERGIE la possibilité de mettre en service une nouvelle chaufferie bois (150 kW, 455 mètres linéaires de réseau) pour alimenter cinq autres bâtiments (notre siège, une résidence de personnes âgées, un restaurant scolaire, une école maternelle et une école primaire). Celle-ci a été mise en service en novembre.

Pour ce projet, le SDEC ÉNERGIE a assuré la maîtrise d'ouvrage et le montage financier. Ainsi, nous avons aussi pu bénéficier d'aides supplémentaires comme le Fonds Chaleur de l'ADEME qui n'aurait pas été possible sans la mutualisation des projets par le SDEC ÉNERGIE. La commune n'a eu que le reste à charge à payer, soit 160 000 €, sur les 850 000 € de travaux au total. Le syndicat reste aujourd'hui propriétaire de l'installation et en assure la maintenance.



Inauguration de la chaufferie bois le 10 décembre 2021

Ces nouveaux modes de chauffage permettent à la commune de faire baisser sa facture énergétique d'environ 50 % (hors coût d'amortissement des installations). Avec l'aide du SDEC ÉNERGIE, nous étudions aujourd'hui la possibilité d'étendre notre premier réseau technique de chaleur, pour alimenter le collège et un EHPAD. Quand on sait qu'en 2023, les chaudières au fioul seront interdites et que les énergies fossiles vont se raréfier et leur prix augmenter, nous avons tout intérêt à nous positionner sur ce genre d'opération qui permet une gestion durable de la ressource, en vue d'être autosuffisant et efficace en matière de chauffage. □

MOBISDEC

Du nouveau sur le réseau

Le SDEC ÉNERGIE a désigné un nouvel opérateur pour la gestion et l'exploitation de son réseau de bornes de recharge de véhicules électriques. À la clé, l'accès à de nouvelles bornes en France et en Europe pour ses abonnés.

Pour les usagers du réseau, le changement est presque passé inaperçu. Depuis fin décembre 2021, MOBISDEC – 231 bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le Calvados, dont 12 bornes rapides – a un nouvel opérateur. « Le marché, passé en 2018 pour la supervision et l'exploitation du réseau, était arrivé à échéance. Le SDEC ÉNERGIE a donc relancé une consultation et nommé un nouveau prestataire : Citéos, une entreprise nationale qui dispose d'une antenne à Ifs », détaille Philippe Landrein, responsable des Mobilités durables. En décembre, les abonnés au réseau ont été informés du changement et invités à se réinscrire sur le portail de gestion de Freshmile, prestataire de Citéos pour la partie monétique (paiement, appli, site). « Il leur a été demandé de déclarer un moyen de paiement, en enregistrant leurs coordonnées bancaires ou en achetant des crédits, car le réseau est passé sur un système de pré paiement », indique Philippe Landrein.

Quelques nouveautés

Autre changement concernant le paiement : les bornes de recharge du réseau MOBISDEC ont toutes été équipées d'un QR Code, qui permet aux utilisateurs de payer en le



utilisateurs autres que Mobisdec de recharger leur véhicule sur nos bornes restent inchangés. En revanche, nos abonnés ont désormais accès à l'ensemble des points de recharge de Freshmile, soit 150 000 points de charge supplémentaires en France et en Europe », détaille Philippe Landrein. Le voyage est désormais à portée de borne. □

À noter : Attention, le numéro de la hotline a changé. Pour toute question, contacter désormais le 02 55 42 09 72 / contact@mobisdec.fr

LE CHIFFRE

8 C'est le nombre de nouvelles bornes de recharge rapide MoBiSDEC qui seront installées par le SDEC ÉNERGIE sur 8 communes rurales au cours du 1^{er} trimestre 2022. L'investissement total de 360 000 € HT est financé par le fonds FACE-France Relance (122 400 €), par les aides ADVENIR et par le syndicat.

EN MISSION

Maintenance : deux nouveaux agents au service des collectivités



**PASCAL BALLOCHE
ET NICOLAS TRANQUILLE
AGENTS DE MAINTENANCE
EN ÉCLAIRAGE**

Renforcer le niveau de satisfaction des communes

« Notre rôle est d'assurer le lien entre les collectivités et les entreprises titulaires des marchés de maintenance : nous suivons les visites annuelles d'entretien, nous nous assurons du respect des délais d'intervention, gérons les assurances en cas de dommage, assurons l'intégration des lampadaires des nouveaux lotissements... », expliquent les deux nouvelles recrues, arrivées en octobre dernier.

Avec cette nouvelle organisation, les collectivités qui ont transféré leur compétence éclairage au SDEC ÉNERGIE (449 communes et 8 intercommunalités, soit 100 000 points lumineux dans le département) ont désormais un interlocuteur direct et dédié. « Les agents pourront agir plus rapidement sur le terrain, à la demande des communes, en cas de souci. Avec cette nouvelle organisation, l'objectif du SDEC ÉNERGIE est d'être encore plus réactif et de renforcer la qualité de nos prestations comme le niveau de satisfaction des communes », souligne Jean Lepaulmier, vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse. □

Contacts :

Est du département : Nicolas Tranquille

02 31 06 80 74 – 07 84 31 04 02

ntranquille@sdec-energie.fr

Ouest du Département : Pascal Balloche

02 31 06 23 95 – 06 77 62 67 72

pballoche@sdec-energie.fr

Réactivité renforcée, qualité de service accrue : fin 2021, à l'occasion du recrutement de deux nouveaux agents de maintenance, le SDEC ÉNERGIE a décidé de revoir l'organisation de son service Éclairage. Jusqu'à présent, les 5 techniciens du service étaient sectorisés et s'occupaient de l'investissement comme de la maintenance sur leur territoire.

Désormais, trois techniciens s'occupent exclusivement de l'investissement et des renouvellements, tandis que les deux techniciens recrutés, Pascal Balloche et Nicolas Tranquille, suivent uniquement la maintenance, préventive ou curative. Tous deux affichent un savoir-faire bien rôdé : électrotechnicien de formation, Pascal Balloche a été électricien pendant plus de 20 ans (dont 12 dans la Fonction publique), alors que Nicolas Tranquille occupait un poste de technicien en détection des réseaux d'éclairage public avant d'intégrer le SDEC ÉNERGIE.

« Une plus grande réactivité. »

PAROLE À...



PHILIPPE TRIDON
MEMBRE DU SERCE
(Les entreprises de la transition énergétique et numérique)

« LES ENTREPRISES RÉPONDENT PRÉSENTES EN 2022 »

Quelle évolution de l'investissement local sur les réseaux d'énergie, pour la transition énergétique et la mobilité attendez-vous pour 2022 ?

Après une année 2020 très compliquée après l'arrêt de l'activité en mars, et une fin d'exercice ponctuée de confinements plus légers, l'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité forte due en partie aux rattrapages des retards liés au COVID et aussi à l'orientation du mix énergétique français vers un accroissement de la part de l'électricité (notamment dans le cadre de la mobilité) nécessitant de rendre le réseau de distribution plus résilient.

On peut s'attendre à une poursuite en 2022 de ce fort niveau d'activité, porté notamment par le SDEC ÉNERGIE, même si quelques nuages viennent assombrir ces belles perspectives.

Tout d'abord le recrutement des compétences nécessaires à l'exécution de nos prestations est très compliqué, nos métiers, comme d'autres, ne semblant pas attirer les jeunes talents.

Nous subissons aussi les difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières qui génèrent des retards et des surcoûts énormes (dans des domaines aussi variés que les énergies, les câbles, les plastiques, les agrégats...).

Comment s'adaptent les entreprises face au rallongement des délais de livraison et à la volatilité des prix des matériaux et de l'énergie ?

Les entreprises s'efforcent de limiter l'impact pour les clients aussi bien en termes de tenue de délais de réalisation des travaux qu'en termes de coûts. Néanmoins, si la situation perdure, ce qui semble le cas, nous devons trouver ensemble, avec les différents maîtres d'ouvrage, des solutions pour que les entreprises ne soient pas pénalisées par les retards de chantier et puissent amortir les importants surcoûts liés à cette situation délicate. □

(1) Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC).

TELEX...

3 février Comité syndical (débat d'orientations budgétaires) - **24 mars** Comité syndical (budget) - **2 au 10 mai** Commissions locales d'énergie

31 mai Commission Consultative pour la Transition énergétique - **16 juin** Comité syndical

Informations et inscriptions sur [sdec-energie.fr](https://www.sdec-energie.fr)

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SDEC ÉNERGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 FACEBOOK.COM/SDECENERGIE  @SDECENERGIE#SDEC14

Bimestriel d'information du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

Directrice de la publication : Catherine Gourney-Leconte • Directeur délégué : Bruno Delique • Rédactrice en chef : Sandrine Marie-Le Brun • Conception graphique et éditoriale, rédaction et mise en page : aprim-caen.fr
 Crédit photos : SDEC ÉNERGIE, aprim, À vue d'œil • Impression : Caen Repro - ISSN : 1162-647 X